

Dispositif de suivi de la SLGRI Littoral Charentais

Note finale

SOMMAIRE

Contexte	4
Prise en main et adaptation du dispositif de suivi-évaluation proposé par le CEREMA	4
Remplissage du dispositif de suivi-évaluation.....	6
Communication/partage.....	9

CONTEXTE

La fin du premier cycle de la Directive Inondation est l'occasion de recenser les points de progression pour la préparation du second cycle, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue promue par la directive inondation. Sur le secteur du littoral Charentais-Maritime, la **stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**, validé en 2018, donne un cadre stratégique aux différents bassins de risque, dont la majorité sont couverts par des programmes PAPI depuis les années 2011/2012 (le dispositif PAPI est antérieur à la déclinaison locale de la Directive Inondation).

Sur le littoral Charentais Maritime, le suivi et l'évaluation de la SLGRI permet de mettre en évidence l'avancement opérationnel de chacun des objectifs et dispositions de la stratégie, avec la possibilité éventuelle, de caractériser des manques et des besoins pour la mise en œuvre d'actions de réduction des risques d'inondation.

Au regard de l'emprise territoriale du TRI Littoral Charentais-Maritime, il avait été décidé courant mars 2017, d'un co-portage de la SLGRI par **l'EPTB Charente (coordonnateur du groupement)**, **le SMBS** (syndicat mixte du bassin de la Deudre) et le **SMIDDEST** (syndicat mixte de développement durable de l'estuaire de la Gironde – EPTB Gironde). Dans la continuité de sa mission de coordonnateur du groupement pour l'établissement de la SLGRI, l'EPTB Charente se charge d'établir le cadre et la mise à jour du dispositif de suivi et d'évaluation de la SLGRI.

Pour ce faire, en s'appuyant sur un travail réalisé par le CEREMA pour le compte de la DREAL, un tableau de bord de la SLGRI Littoral Charentais-Maritime a été établi, permettant d'apprécier pour chacune des 34 dispositions, l'avancement des actions PAPI en cours de réalisation sur le territoire, ventilées par bassin de risque.

PRISE EN MAIN ET ADAPTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PROPOSE PAR LE CEREMA

Dans le cadre de la mission commandée par la DREAL, le CEREMA a remis à l'EPTB Charente un tableau-type constituant un dispositif de suivi-évaluation. Celui-ci se compose de trois onglets, le premier relatif au suivi l'année N des indicateurs des différentes actions de mise en œuvre de la SLGRI, le second relatif à l'évaluation l'année N de la SLGRI (niveaux disposition, objectif opérationnel et objectif général), le dernier relatif à l'évaluation finale de la SLGRI sur un cycle complet (état d'avancement progressif des dispositions, objectifs opérationnels et objectifs généraux).

Des ajustements sont proposés par rapport à la version établie par le CEREMA a des fins de simplification et avec pour objectif de disposer d'un outil facilement appréhendable et raisonnable en matière de charge de travail pour sa mise à jour.

Les principales évolutions apportées sont les suivantes :

- Création de 6 blocs de colonnes en série pour l'ensemble des bassins de risques (= PAPI), avec une colonne supplémentaire relative à des actions transversales couvrant l'ensemble du territoire (ex : projet SURVEY17, actualisation des communes du TRI, etc.)
- Ajout d'un code couleur pour permettre d'apprécier les actions issus d'un PAPI d'intention (en bleu), et les actions « hors champs PAPI » qui concerneraient le même bassin de risque (en vert)



BASSIN DE RISQUE ESTUAIRE SEUDRE			
ACTION DU PAPI SEUDRE (bleu = PAPI intention) (vert = hors PAPI)	INDICATEURS RELATIFS A L'ACTION	PROGRESSION DES INDICATEURS	PROGRESSION DE LA MESURE

- Suppression de l'onglet « évaluation annuelle de la SLGRI » qui aurait impliqué à chaque mise à jour de faire, par disposition, par objectif opérationnel, puis par objectif général, une synthèse littérale de progression et l'affectation d'un code couleur associé. Trop chronophage d'une part (compte tenu de la spécificité du littoral charentais-maritime, il aurait fallu faire ce travail pour chaque bassin de risque, rendant l'exercice encore plus complexe) et faisant appel à beaucoup de subjectivité d'autre part (pondération des mesures au sein d'une disposition, pondération des dispositions au sein d'un objectif opérationnel et pondération au sein de l'objectif général), cet onglet est apparu inapproprié. Par ailleurs, les programmes de mise en œuvre étant conventionnés sur des échéances pluriannuelles, le travail d'appréciation de l'indicateur jusqu'à l'objectif général trouve davantage de sens en fin de cycle (plutôt qu'annuellement au cours du cycle) puisqu'il servira à orienter/réorienter le cycle suivant de la stratégie et de ses programmes opérationnels.
- Adaptation de l'onglet « évaluation de la SLGRI sur un cycle », constituant la synthèse de chaque « évaluation annuelle de la SLGRI » par :
 - La conservation de l'avancement des dispositions par période d'évaluation, via le « code couleur » témoignant de la progression de la mesure une année donnée, évaluée grâce à la progression des indicateurs de la mesure
 - La suppression de l'avancement par objectif opérationnel et général
 - L'ajout de colonnes « conclusion » et « pistes d'action » qui seront remplies en fin de cycle SLGRI (rapatriement de colonnes du 3^{ème} onglet).

En synthèse, le dispositif de suivi-évaluation se résumera à un seul tableau, la progression périodique ne concernera que les mesures et non pas l'emboîtement mesure/disposition/objectifs opérationnel/objectif général (trop chronophage et subjectif au regard de l'utilisation qui pourrait en être faite). L'appréciation exhaustive de progression de la SLGRI dans son ensemble se fera en une seule fois, en fin de cycle.

REmplissage du dispositif de suivi-evaluation

1 | Période de suivi de la SLGRI

Bien que la SLGRI ait été approuvée en avril 2018, la phase de suivi s'est calé sur la période 2016-2021 du 1^{er} cycle du PGRI Adour-Garonne de manière rétroactive (la parfaite adéquation des cycles PGRI/SLGRI/PAPI est délicate, de surcroit sur cette première itération de mise en œuvre de la Directive Inondation où les décalages sont effectifs depuis son amorce).

La fréquence de mise à jour a été conduite sur la base **2018 – 2020 – 2022**

2 | Identification des mesures PAPI

La SLGRI s'articule autour de **6** Objectifs généraux, **14** objectifs opérationnel et **34** dispositions. Les mesures d'avancement des dispositions ont été ventilées par les 6 bassins de risques relatifs aux PAPI en cours de mise en œuvre sur le littoral charentais-maritime. À cet effet, un travail préalable a été mené afin de pouvoir faciliter la remontée d'informations auprès des porteurs PAPI sur le territoire, à savoir le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS), le Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST), la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le Syndicat du Littoral Yves-Châtelain-Aix-Fouras (SILYCAF), et l'EPTB Charente.

Pour ce faire, après avoir conduit une analyse des différents programmes d'actions (au stade d'intention et complet), un tableau pré-rempli a été envoyé à chaque porteur, afin de recueillir principalement les **informations suivantes** :

- Intitulé de la mesure
- Indicateurs relatifs à la mesure
- Progression des indicateurs
- **État d'avancement de la mesure** selon les modalités suivantes et le code couleur associé :
NON DEMAREE / ENGAGEE (<50%) / BIEN AVANCEE (>50%) / TERMINEE / ANNULEE

Suite à la réception des données par bassin de risque, et à l'état de connaissance des actions en cours sur le littoral Charentais Maritime, **171 actions PAPI** ont pu faire l'objet d'une première évaluation pour l'année 2018, avec la prise en compte de **4 actions transversales hors cadre PAPI**.

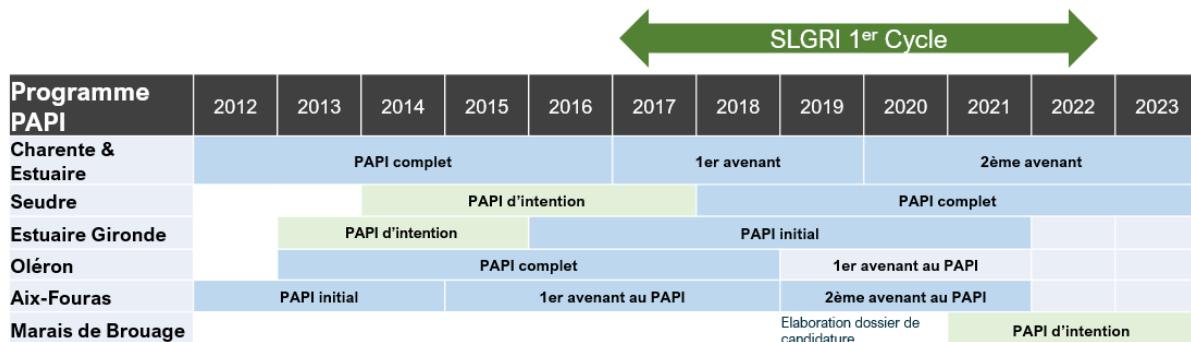


Figure : état d'avancement des PAPIs au regard de la SLGRI littoral

Le PAPI Estuaire de la Gironde

Porté par le SMIDDEST un premier PAPI d'intention a été labellisé en 2012 et signé en 2013. Il comporte un certain nombre d'actions relatives à la prévention des inondations fluviales et de la submersion marine. Après analyse du programme, **8 mesures** relatives à la prévention du risque de submersion marine ont pu alimenter le dispositif de suivi pour la première mise à jour bisannuelle (2018).

Le PAPI complet a été labellisé en 2015 et signé en 2016. Après analyse du programme, **13 mesures** relatives à la prévention du risque de submersion marine ont pu alimenter le dispositif de suivi pour la première mise à jour bisannuelle 2016-2018.

Total des mesures analysée pour le bassin de risque de l'estuaire de la Gironde : 21

Le PAPI Seudre

Porté par le SMBS un premier PAPI d'intention a été labellisé en 2013 et signé en 2014. Il comporte un certain nombre d'actions relatives à la prévention des inondations fluviales et de la submersion marine. Après analyse du programme, **7 mesures** relatives à la prévention du risque de submersion marine ont pu alimenter le dispositif de suivi pour la première mise à jour bisannuelle (2018).

Le PAPI complet a été labellisé en 2016 et signé en 2017. Après analyse du programme, **31 mesures** relatives à la prévention du risque de submersion marine ont pu alimenter le dispositif de suivi pour l'ensemble des mises à jour bisannuelles.

Total des mesures analysée pour le bassin de risque de l'estuaire de la Gironde : 38

Le PAPI Oléron

Porté par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron le PAPI complet a été labellisé en 2012 et signé en 2013. L'ensemble des **27** mesures du programme concernent la prévention du risque de submersion marine ont ainsi pu alimenter le dispositif de suivi pour l'ensemble des mises à jour bisannuelles.

A noter : la présence de **deux mesures « hors champs PAPI »** concernant la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et une stratégie de gestion des marais.

Total des mesures analysée pour le bassin de risque de l'île d'Oléron : 27

Le PAPI marais de Brouage

Porté par l'EPTB Charente le PAPI d'intention a été labellisé en 2020 et signé en 2021. L'ensemble des **13 mesures** du programme concernent la prévention du risque de submersion marine ont ainsi pu alimenter le dispositif de suivi pour la dernière période de mise à jour bisannuelle (2022).

Mesures PAPI : la présence de 4 mesure « hors champs PAPI » dans la période de mise en œuvre de la SLGRI

Le PAPI Charente & Estuaire

Porté par l'EPTB Charente, ce programme complet a été labellisé en 2012 et signé en 2013. Consacré en terme financier à 80 % à la problématique « submersion marine », **38 actions** ont ainsi pu alimenter le dispositif de suivi pour l'ensemble de la période de mise à jour bisannuelle (2018-2022).

Le PAPI Aix Fouras

Porté par le SYLICAF, ce programme complet a été labellisé en 2011 et signé en 2012. Consacré entièrement à la problématique « submersion marine », **34 actions** ont ainsi pu alimenter le dispositif de suivi pour l'ensemble de la période de mise à jour bisannuelle (2018-2022).

Mesures transversales

Il peut s'agir de mesure déployé à l'échelle du littoral charentais-maritime (exemple : programme Survey 17), de mesures réglementaires (exemple : GEMAPI), de mesures organisationnelles (exemple : évolutions statutaires des collectivités) qui font écho à des dispositions de la SLGRI.

3 | Indicateurs

La source des indicateurs provient principalement des indicateurs descriptifs des fiches-actions des 6 PAPI. Il est important de noter que selon les programmes et les mesures ils peuvent ainsi varier en nombres (de 1 à 6), et n'ont pas toujours été renseigné dans les tableaux pré remplis.

4 | Progression

La progression des indicateurs correspond soit à une **appréciation littérale soit à une appréciation chiffrée** (exemple : pourcentage). Il est fréquent que les indicateurs n'aient pas d'objectifs chiffrés qui aient été fixés dans les PAPI. Dans ce cas, l'évaluation de progression de l'indicateur correspondra plutôt à une considération temporelle de réalisation entre le démarrage de l'action et sa fin de réalisation.

Un **code couleur a été mis en place** pour une représentation visuelle plus parlante de progression des mesures, interprété d'après la progression des indicateurs de la mesure. Il diffère sensiblement du code couleur proposé par le CEREMA. Cette classification **s'appuie sur des catégories déjà utilisées dans l'outil de suivi du PAPI Charente & Estuaire** de l'EPTB Charente.

ETAT AVANCEMENT
NON DEMARÉE
ENGAGÉE (<50%)
BIEN AVANCÉE (>50%)
TERMINÉE
NON PREVUE OU ANNULÉE

5 | Périodicité de remplissage

Afin de ne pas alourdir la démarche de gestion du dispositif de suivi-évaluation, le CEREMA proposait dans le tableau dédié à la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême de s'orienter vers un suivi en trois temps et non sur un suivi annuel, de surcroît considérant qu'il s'agissait d'un outil expérimental et test du 1^{er} cycle de la Directive Inondation. Ces trois temps de remplissage étaient prévus en début de cycle SLGRI, en milieu de cycle et en fin de cycle.

Ayant allégé sensiblement les tableaux de suivi, l'EPTB Charente propose **une périodicité de remplissage biennale (tous les 2 ans)**, avec un 1^{er} temps à fin 2018, un 2^{ème} temps à fin 2020 et les suivants à fin 2022 et fin 2024.

Le remplissage du dispositif **en fin de programmation en 2024**, s'accompagnera d'une **évaluation littérale du respect des dispositions et objectifs et de propositions** de pistes d'actions, d'améliorations, de compléments pour le cycle suivant.

COMMUNICATION/PARTAGE

Le **remplissage initial du tableau a été réalisé en 2019** et portait de manière rétroactive sur le premier temps de mise à jour : **état d'avancement à fin 2018**.

Le projet de dispositif de suivi-évaluation a été **proposé par l'EPTB Charente, porteur de la SLGRI littoral charentais-maritime aux copورteurs (SMBS et le SMIDDEST) et aux services de l'Etat** (DREAL – DDT/M) en groupe de travail le 1^{er} juin 2021. pour validation. Le partage de ce dispositif initialement prévu en 2020 a été reporté en raison du contexte sanitaire dû à la covid-19. Le groupe de travail a validé le projet de dispositif, sa fréquence de mise à jour et son mode de partage.

Le tableau de suivi-évaluation sera mis à disposition sur un **espace partagé du site internet de l'EPTB Charente** pour consultation par les parties prenantes de la SLGRI littoral.

A l'issue du dernier temps de mise à jour du tableau de suivi et de l'évaluation finale qui sera effectuée, un **document de communication synthétique sera réalisé et diffusé aux parties prenantes**.